



DÉLIBÉRATION DU BUREAU n° 2024 – 24
APPROBATION DU COMPTE-RENDU
DU BUREAU DU 04 JUIN 2024 ET DU RELEVÉ DE DÉCISIONS
DU BUREAU DU 10 SEPTEMBRE 2024

Le bureau du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 14 octobre 2024 en présentiel à Chambéry et en visioconférence, sous la présidence de Madame Rozenn HARS, Présidente du conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré,

Approuve

- **Le compte-rendu de la séance du 04 juin 2024**
- **Le relevé de décisions du Bureau du 10 septembre 2024**

Le directeur de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331–35 du code de l'environnement.

Adoptée à Chambéry et par visioconférence, le 14 octobre 2024

La Présidente du conseil d'administration,



Rozenn HARS

